



Saisie sur salaire de pension alimentaire suite a separation

Par **edeljb**, le **14/10/2009** à **18:22**

Bonjour,

apres un jugement amiable rendu en 2007, stipulant que je ne paye pas de pension , la mere de mes trois enfants me dit que la caf va me saisir sur salaire les pensions non payees . cela me semble irrealiste. la caf peut elle aller a l'encontre d'une decision du tribunal? si deuxieme jugement, est il possible pour mon ex de demander des arrieres de pension ou bien si une pension lui est accordee pour les enfants , est ce que cela ne doit il pas prendre effet a compter de la date de ce meme deuxieme jugement?

le premier accord stipulant qu'ayant eponge les dettes de mon ex, ayant eleve ses 3 premiers enfants, mon ex ayant garde l'integralite du mobilier, la voiture ainsi que la moitie des sommes de nos differents comptes bancaires